

Redistribution bénéfiques aux clubs

Le CPN a décidé de redistribuer aux clubs, sur les 3 saisons suivantes, la moitié de ses bénéfices. Les clubs bénéficiant de cette ristourne seront ceux qui auront œuvré pour améliorer la situation dans les deux axes que le CPN considère actuellement comme vital.

- Augmenter le nombre de joueurs actifs et donc par conséquence, à terme, des affiliations (ou au moins freiner la diminution) en privilégiant les jeunes et les dames.
- Diminuer le nombre de rencontres individuelles non jouées.

La forme de ristourne sera faite sur base du remboursement de « demi-affiliation ». Un club pourra se voir ainsi ristourner 1,5 ou 5 voire 10 affiliations de la saison.

La clé de répartition entre les deux méthodes dépend des performances de la province en terme d'affiliations (sur base des chiffres de l'AFTT où tous les affiliés sont repris à l'exclusion des Licences A).

La clé de répartition est la suivante. Elle sera prise chaque année sur la situation au 31 mars.

<i>différence # affiliés</i>	<i>pour augmentation # joueurs actifs</i>	<i>pour rencontres jouées</i>
jusqu'à -3,5%	30,0%	70,0%
entre -3,5 et -2,5%	35,0%	65,0%
entre -2,5 et -1,5%	40,0%	60,0%
entre -1,5 et -0,5%	45,0%	55,0%
entre -0,5 et 0,5%	50,0%	50,0%
entre 0,5 et 1,5%	57,5%	42,5%
entre 1,5 et 2,5%	65,0%	35,0%
plus de 2,5%	70,0%	30,0%

Ristourne pour augmentation du nombre de joueurs actifs

Principe

Pour chaque club, on établit

- un score des joueurs en activité sur base de l'activité des joueurs la saison précédente. Ce score est appelé score initial.
- un score de joueur en activité à l'issue de la saison sur base de l'activité de la saison en cours. Ce score est appelé score final.

Si la différence entre le score final et le score initial est strictement positif, le club participera au partage de la partie de la somme redistribuée qui est attribuée à la progression de l'activité des joueurs.

Calcul des scores

Le score est la somme des points attribués à chaque joueur qui sont dans le scope du calcul des scores.

Un joueur est considéré comme actif s'il a effectivement joué au moins 7 semaines sur la saison. Pour une dame, cela peut être 3 semaines en messieurs et 4 en dames.

Une dame est considérée comme active en dames si elle a joué au moins 7 semaines sur la saison dans l'interclubs dames.

Les points attribués sont les suivants :

- 0 point si le joueur n'est pas actif (n'a pas joué au minimum pendant 7 semaines)
- 1 point par joueur actif
- Bonus de 1 point pour un poussin ou préminime (même inactif)
- Bonus de 1 point si c'est un jeune (minimes à juniors) actif
- Bonus de 0,5 points pour une joueuse active
- Bonus de 0,5 points si la joueuse est active en dames

Nous essayons donc de favoriser l'engagement les dames et les jeunes.

Les rencontres en super division messieurs ne sont pas prises en comptes parce que leur calendrier n'est pas synchrone avec les autres calendriers.

Liste des joueurs pris en compte pour le calcul du score initial

On prend tous les joueurs qui étaient dans le club la saison précédente et qui n'ont pas quitté celui-ci à l'issue de cette saison. Ces joueurs sont dans la liste même s'ils ne se sont pas réinscrits pour la saison en cours.

On ajoute tous les joueurs qui étaient affilié à un autre club la saison précédente et qui ont été transféré à ce club pendant la période des transferts à l'issue de la saison précédente. Ces joueurs sont dans la liste même s'ils ne se sont pas réinscrits pour la saison en cours.

On ajoute également les joueurs qui se sont affilié en cours de suite à un transfert administratif comme, par exemple, un joueur devenu libre parce que son ancien club a cessé ses activités.

Liste des joueurs pris en compte pour le calcul du score final

Il s'agit simplement de la liste des joueurs affiliés à l'issue de la dernière journée de championnat.

Répartition des « demi-affiliations »

Chaque club lauréat reçoit d'office une demi-affiliation par centaines de demi-affiliations affectées à cette partie (avec un minimum de 1) . Les autres demi-affiliations attribuées à cette partie sont réparties au prorata des scores obtenus.

Ristourne pour faible # de rencontres individuelles non jouées

Principe

Pour chaque club, on calcule le nombre de rencontres individuelles qui ne sont pas jouées par la faute de celui-ci. Forfait généraux, forfaits simples, équipes à 3, rencontres non jouées par un joueur sont comptabilisées.

Tous les clubs dont le nombre de rencontres individuelles non jouées en raison d'une raison qui lui est imputée est inférieur à 2% participera au partage de la partie de la somme redistribuée qui est attribuée à la diminution du nombre de parties non jouées

Calcul des scores

Les clubs reçoivent une cote entre 0 et 5 points suivant le pourcentage qu'ils ont obtenus. 0% de rencontres non jouées donne 5 points ; 2% donne 0 point. Entre les deux, on donne $5 * (2 - X)$ où X est le pourcentage obtenu.

Le score du club est cette cote multipliée par le nombre d'équipes

Répartition des « demi-affiliations »

Chaque club lauréat reçoit d'office une demi-affiliation par centaines de demi-affiliations affectées à cette partie (avec un minimum de 1). Les autres demi-affiliations attribuées à cette partie sont réparties au prorata des scores obtenus.

Ristourne pour la saison 2016-2017

Le montant des bénéficiaires sur ces trois dernières saisons est de 44.004,90 €. La moitié de ce montant soit 22.002,45 € est réparti sur 3 saisons. Cette année, 7334,15 € seront donc redistribués aux clubs.

Le prix d'une affiliation est de 46,36 €.

158,5 affiliations (317 demi-affiliations) seront donc ristournées aux clubs.

Au 31 mars 2016, nous avons 4072 affiliés. Au 31 mars 2017, il n'y en a plus que 3945. La province a donc perdu 3,12% de ses affiliés. Il y aura donc 35% (111 demi-affiliations) des affiliations ristournées qui le seront dans le cadre de l'augmentation des joueurs actifs (une demi-affiliation d'office par lauréat) et 65% (206 demi affiliations) dans le cadre de la diminution du nombre de parties individuelles non jouées (une affiliation entière d'office par lauréat).

Moment du paiement et récompenses

Les demi-affiliations seront ristournées aux clubs avec la facture de fin de saison.

Les 3 meilleurs de chaque catégories seront invités des champions de fin de saison.